

► LES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT (FORMAT A4 DE PRÉFÉRENCE Y COMPRIS LE RIB)

- Copie de votre pièce d'identité
- Copie du livret de famille pour les personnes mineures
- Certificat de scolarité du collège pour les enfants de moins de 11 ans
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois au moment de l'achat du vélo
- **Facture d'achat nominative du vélo avec nom, prénom et adresse (un ticket de caisse ne suffit pas)**
- Justificatif pour les bénéficiaires de l'ASS (allocation de solidarité spécifique) ou du RSA (revenu de solidarité active)
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire) avec IBAN au nom du demandeur obligatoirement ou du parent pour un mineur
- Attestation sur l'honneur datée et signée (document joint)
- Questionnaire mobilité rempli (document joint)

Si votre commune accorde une aide à l'achat d'un vélo, le versement de la CUD ne pourra intervenir qu'après réception du document justifiant l'octroi de cette aide communale.

Cependant, afin de respecter le délai de 6 mois, imposé par la CUD, nous vous conseillons de déposer les 2 dossiers en même temps :

- Celui de votre commune auprès de la ville,
- Celui-ci auprès de la CUD.

Votre dossier sera ainsi enregistré. Un mail accusé réception vous sera envoyé avec le numéro d'enregistrement de votre dossier.

À réception de l'attestation de la commune, il suffira de l'envoyer à la CUD qui instruira définitivement votre dossier.

► NATURE DE L'AIDE

La Communauté urbaine de Dunkerque a décidé de mettre en place une aide à l'acquisition de vélos.

Cette aide est octroyée sous forme de subvention pour **tout achat d'un vélo neuf** quel qu'en soit le type (classique, pliant, à assistance électrique, cargo...) **acheté avant le 31 décembre 2025** conforme aux normes en vigueur (pour les vélos à assistance électrique : NF EN 15194). Au prix initial du vélo, peuvent s'ajouter 3 accessoires : éclairage, antivol et casque.

Le vélo et ses éventuels accessoires doivent impérativement avoir été **achetés auprès d'un commerçant de la Communauté urbaine de Dunkerque** (les commandes passées auprès d'une enseigne non implantée sur le territoire et livrées sur le territoire ne sont pas éligibles).

► PERSONNES ÉLIGIBLES

Toute personne résidant sur le périmètre de la Communauté urbaine de Dunkerque, âgée de 11 ans minimum. Cette limite d'âge n'est pas applicable aux demandeurs qui justifient d'être scolarisés dans un collège. Seule une subvention à l'acquisition de vélo peut être octroyée par période de 12 ans à un même bénéficiaire.

► MONTANT DE L'AIDE

L'aide est de **150 euros par vélo pour les personnes bénéficiaires du RSA et de l'ASS**, dans la limite du prix d'achat du vélo et de ses éventuels accessoires.

Pour tout achat entre le **1^{er} janvier 2024** et le **31 décembre 2025**, le montant de l'aide est modulée en fonction des conditions de ressources et du type de vélo acheté.

Type de vélo	Plafond de l'aide hors bénéficiaires du RSA et de l'ASS	Plafond de l'aide des bénéficiaires du RSA et de l'ASS
Vélo classique sans assistance électrique (y compris vélo pliant)	80 €	150 €
Vélo classique à Assistance Électrique (y compris vélo pliant)	150 €	250 €
Vélos spéciaux (cargo / longtail / tricycle / vélo couché) sans assistance électrique	180 €	350 €
Vélos spéciaux (cargo / longtail / tricycle / vélo couché) avec assistance électrique	250 €	450 €

Avant de solliciter l'aide communautaire, le demandeur doit prioritairement solliciter toutes aides existantes mises en place par sa commune de résidence et joindre, à la présente demande, le justificatif d'octroi d'une éventuelle subvention. L'aide est octroyée dans la limite des crédits budgétaires affectés.

La demande doit impérativement être effectuée dans les 6 mois qui suivent l'achat ; ce délai n'étant susceptible d'être prorogé que sur demande expresse du demandeur dans l'hypothèse où il aurait sollicité une subvention de sa commune de résidence.

► ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à ne pas donner ou revendre le vélo pendant une durée de 3 ans, sous peine de devoir restituer la participation financière allouée par la Communauté urbaine, et à l'utiliser pour ses déplacements quotidiens.

Le demandeur s'engage à répondre au questionnaire qui sera transmis par la Communauté urbaine de Dunkerque pour l'évaluation du dispositif.

► ÉTAPES DU TRAITEMENT DE LA DEMANDE

1. Effectuer l'achat chez un commerçant du territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque
2. Déposer ou envoyer le dossier COMPLET de demande de subvention à la Communauté urbaine de Dunkerque **dans les 6 mois suivant l'achat avec la facture d'achat au nom du demandeur.**
3. Versement de la participation financière par mandat du comptable public sur votre compte (il faut compter **environ 4 mois** à compter de la date de dépôt du dossier complet).

► DOSSIER À RETOURNER

Le dossier complet doit être retourné ou déposé à l'adresse suivante :

Communauté urbaine de Dunkerque
Direction Voirie Mobilité - Pertuis de la Marine
BP85530 - 59386 Dunkerque Cedex 1

Pour plus de facilité, déposez votre demande en ligne sur le portail des aides :

→ www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/aide-a-lacquisition-dun-velo



► POUR TOUT RENSEIGNEMENT

voirie@ cud.fr ou 03 28 25 92 70

► ATTESTATION SUR L'HONNEUR

À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS.

Je, soussigné(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements figurant sur ce dossier, toute information erronée étant susceptible d'engager ma responsabilité.
- Avoir pris connaissance et accepté le règlement d'attribution de cette aide à l'achat de vélo.
- Ne pas avoir déjà sollicité l'aide financière pour l'achat d'un vélo auprès de la Communauté urbaine de Dunkerque.
- Faire l'acquisition de ce vélo pour mes déplacements quotidiens.

Fait à : _____

Le / /

Signature :

Données personnelles : Les informations recueillies dans ce dossier sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction Voirie Mobilité de la Communauté urbaine de Dunkerque afin d'assurer le traitement et l'instruction de la demande de subvention. Les données collectées ne seront communiquées qu'aux seuls agents intervenant dans l'instruction de la demande et sont conservées au maximum 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement en vous adressant la Communauté urbaine de Dunkerque - Direction Voirie Mobilité - Pertuis de la Marine - BP85530 59386 Dunkerque Cedex 1.

► QUESTIONNAIRE MOBILITÉ

Pour mieux connaître les motivations des bénéficiaires et l'impact de l'aide à l'achat d'un vélo sur les habitudes de déplacements, merci de répondre aux questions ci-dessous.

Vous êtes : Une femme Un homme

Votre âge : 11-17 ans 18-25 ans 26-39 ans 40-65 ans 66 ans et plus

Vous êtes : Étudiant/écolier Actif Sans emploi Retraité Autre... _____

Vous avez acheté un vélo à assistance électrique : Oui Non

Si vous avez acheté un vélo à assistance électrique, pourquoi avoir fait ce choix ?

Réaliser de longs trajets Remplacer l'usage d'un véhicule

Pour sa facilité d'utilisation Autre... _____

Quel type de vélo avez-vous acheté ?

Vélo de ville Vélo tout chemin Vélo tout-terrain

Vélo pliant Vélo cargo Autre... _____

Habituellement, pour vous déplacer vous utilisez le plus souvent (1 réponse possible) :

Transports en commun Vélo Marche à pied

Deux-roues motorisé Voiture Autre... _____

Pratiquiez-vous le vélo avant votre acquisition ?

Oui, presque tous les jours Oui, régulièrement (environ 1 fois/semaine)

Oui, rarement (1 fois par mois) Très occasionnellement Jamais

Vous pratiquiez le vélo avant votre acquisition pour :

Le loisir (balades) Aller au travail / à l'école

Faire des courses Tous vos déplacements (loisir, école/travail, courses)

Vous sentez-vous à l'aise pour circuler en ville (pas uniquement sur les pistes cyclables) ?

Oui, tout à fait à l'aise Oui, à l'aise en général

Pas très à l'aise Non, pas du tout à l'aise

Seriez-vous intéressé(e) pour participer à un stage de remise en selle (sortie en petit groupe pour découvrir les meilleurs itinéraires à vélo, connaître les bonnes règles...) ?

Oui Non

Auriez-vous acheté ce vélo sans l'aide de la Communauté urbaine de Dunkerque ?

Oui Non

Le vélo acheté a-t-il vocation à devenir votre principal mode de déplacement ?

Oui Non

La Communauté urbaine s'engage pour la pratique du vélo et vous aide à acquérir un vélo.
Vous vous engagez à vous déplacer plus souvent à vélo